
Le recteur de l'académie de Lyon recrute des usurpatrices en série pour enseigner, mais refuse de recruter des enseignants formés sur la liste complémentaire du concours !

Le journal « Le Progrès », en une de son édition du 29 septembre, révèle un invraisemblable scandale.

La dénommée Samantha Avril, usurpatrice en série, déjà connue pour avoir exercé illégalement l'activité de médecin et d'infirmière en Saône-et-Loire, a été embauchée par le recteur de l'académie de Lyon comme professeur contractuel dans le 1^{er} degré et a exercé six jours dans l'école de Taponas, avant que son identité ne soit découverte.

Précisons que l'ancien avocat de Samantha Avril explique à son propos : « *l'expertise psychiatrique a révélé une dimension pathologique* ».

Toujours dans les colonnes du Progrès, les parents d'élèves s'indignent à juste titre : « *On parle d'une personne engagée sans avoir vérifié son cursus, dans l'insécurité la plus totale* », « *Sans ça (la découverte de l'identité de l'usurpatrice), on aurait continué avec une fausse prof pour un faux cours aux élèves.* » Certains souhaitent même porter plainte contre le recteur.



Voilà les conséquences de la politique d'Uberisation de l'Ecole publique organisée par Messieurs Macron et Ndiaye !

Et alors que face à la pénurie d'enseignants, le recteur recrute des usurpatrices en série pour faire classe, plusieurs dizaines de candidats aux concours de professeurs des écoles inscrits sur les listes complémentaires demandent à être recrutés sous statut pour pouvoir enseigner.

Ils se sont rassemblés avec l'ensemble des organisations syndicales du département le 7 septembre devant le rectorat. Le recteur a refusé de les recruter car selon lui, « on ne manquait pas d'enseignants ».

Depuis quelques jours, ces candidats inondent la boîte e-mail professionnelle du recteur pour être recrutés.

Le recteur, nommé par le conseil des ministres, représentant du ministre Ndiaye, recrute donc des usurpatrices en série, au risque de mettre les élèves en danger, et refuse toujours de recruter un tant que professeurs stagiaires des candidats aux concours déjà formés et inscrits sur la liste complémentaire.

C'est une honte !

La fédération FO de l'enseignement du Rhône (FNEC FP-FO) s'adresse à nouveau, et en urgence, au recteur afin que la totalité des listes complémentaires soient recrutés immédiatement sous statut.

La FNEC FP-FO nationale poursuit ses interventions auprès du ministre en ce sens.